



COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 11/12/12

Ce comité avait à l'ordre du jour :

- évolution du CPS Relais et création du CPS Rattaché
- Révision des valeurs locatives des locaux professionnels – Travaux préparatoires à la généralisation de la révision et déroulement de la campagne déclarative 2013
- Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Vouvray
- Questions diverses

- Le Centre de Prélèvement Service « Nouveau » arrive !... au 1^{er} avril 2013.

Le CPS de Tours se transforme. Il comportera deux sections : un CPS Relais et un CPS Rattaché pourvus chacun de 12 emplois : 6b, 6c pour le premier, 3B, 9C pour le second sous la direction d'un seul cadre A (IDIV) .

Les emplois existeront mais leur provision sera le résultat d'un transfert diminué du surplus d'emplois comptabilisé en Indre et Loire. La Direction Générale ne parle qu'en solde d'emplois.

Si ces deux sections sont seront pourvues de façon égale en emplois, leur fonctionnement différera.

Le CPS Rattaché assurera **toute l'année** l'aide au CPS fixe de Strasbourg .

Le CPS Relais connaîtra la même activité qu'actuellement d'août à février en renfort sur le CPS DE Strasbourg et non plus Lyon. Les autres mois de l'année, les agents iront en renfort dans d'autres postes ou services.

La direction locale a profité de cette occasion pour présenter aux organisations syndicales stupéfaites un projet de gestion de personnel qui lui tenait à cœur depuis des mois ! Ou comment intégrer une dose de mobilité, de rémunération individualisée, une modification de statut, sous couvert d'équité et pour donner aux services gestionnaires de la souplesse « d'utilisation » des ressources humaines ! Une aubaine que la direction a su saisir pour pallier aux difficultés que rencontrent de plus en plus les postes par manque de personnel.

En effet, à plusieurs reprises, lors de réunions informelles, la direction avait souhaité assouplir « l'utilisation » des agents du CPS.

Il a donc été décidé par la direction locale, **sans** document préparatoire à la présente réunion, **sans** le dialogue réclamé par la CGT que :

- 4 agents du CPS relais intégreront pendant 6 mois de l'année l'équipe de renfort départementale. Ils seront amenés à partir en mission sur l'ensemble du département et bénéficieront à ce titre d'une NBI. Ces 4 NBI sont disponibles car non utilisées par des emplois « équipe de renfort » non pourvus.
- Ces 4 agents seront sélectionnés sur la base du volontariat. En cas de concurrence, le choix se fera sur l'ancienneté (dans le service ou dans la carrière ?). Si les candidats sont trop nombreux, un système de roulement d'année en année pourra être établi...A voir !

Contrairement aux représentants des personnels, les agents du CPS Relais, en poste à Tours actuellement, ont été réunis, informés. Les volontaires se sont, semble-t-il déjà déclarés.

De plus, un cadre A+ devrait encadrer ce service. Cependant, ce poste n'étant pas pourvu, le cadre A actuel restera en poste au 1er avril 2013 et assurera la gestion de 24 agents contre 15 actuellement.

En documents joints : [fiche technique du service CPS, les statuts proposés aux agents.](#) [ici](#)

La CGT dénonce ce déni de dialogue, cette présentation en force de changement de statut. La direction locale parle d'équité, de rendre service à des agents qui ont besoin d'une amélioration de traitement. La CGT parle d'inégalité de statut, de traitement.

Dès lors, les organisations syndicales ont demandé un vote distinct pour le CPS :

Vote pour la création du CPS Rattaché : oui à l'unanimité

Vote pour le changement de statut, le fonctionnement :

- Contre : CGT, Solidaires
- Abstention : FO, CFTC

- La révision foncière des valeurs locatives des locaux professionnels : la fiche technique

Expérimentée il y a 2 ans dans 5 départements, cette révision est généralisée à l'ensemble du territoire.

Actuellement l'évaluation d'un local professionnel est basée sur des méthodes datant de 1970. Le système étant devenu quelque peu obsolète, cette révision semble nécessaire.

En février 2013, tous les propriétaires de locaux professionnels recevront une déclaration sur laquelle ils devront préciser les natures de leurs locaux, les occupants et les montants des loyers.

Dans le département, près de 30000 locaux sont répertoriés.

Tous les services de la DDFIP devraient être impactés par cette révision et notamment les services accueillant un public.

Les collègues de ces services seront informés des opérations de révision et devront alors apporter des réponses aux redevables concernés.

Les déclarations remplies seront traitées par lecture optique par les ESI.

La gestion technique de cette révision reposera sur les centres des impôts foncier existants dans le département et plus précisément sur les 4 ou 5 collègues gérant ce type de locaux.

Cependant, dans ce schéma quelque peu indolore, la CGT a rappelé que l'expérimentation dans 5 départements a montré que 9% des propriétaires ont écrit aux services locaux et 7% se sont déplacés pour avoir des explications (chiffres mentionnés dans le rapport remis au parlement). L'essentiel de ces demandes ont été faites dans les 15 jours suivant l'envoi des déclarations.

Les services foncier peuvent donc donc s'attendre à gérer près de 3000 courriers ou courriels (30000 x 9%) et 2100 visites (30000 x 7%).

Ces services sont déjà en sous-effectif depuis des années et n'arrivent pas à assurer leurs missions habituelles.

La Direction a précisé qu'elle sera vigilante sur la surcharge qui se dessine mais que faute de moyen, aucun renfort n'est prévu !!

– **Changement d'horaires d'ouverture à la trésorerie de Vouvray : la fiche technique**

La direction a donc décidé, suite à la demande du chef de poste, de fermer cette trésorerie au public le mercredi après-midi (elle est déjà fermée le vendredi après-midi).

Cette nouvelle fermeture au public après celle d'Azay-le-Rideau (cf. compte-rendu du CTL du 19 novembre) confirme que dorénavant le nombre d'agents présents conditionnent nos missions. Auparavant, un nombre d'agents suffisant permettait d'assurer toutes nos missions.

La CGT s'est abstenue de voter cette décision. Les suppressions massives de postes depuis des années (plus de 200 dans le département depuis 10 ans) conduisent à amoindrir la qualité de service rendue aux usagers.

Notre vote a été fait contre cette logique et non contre les agents.

- **Questions diverses:**
- **Test du pôle contrôle revenu patrimoine :**

La DDFIP 37 a été retenue (après s'être portée candidate) pour tester le Pôle Contrôle Revenu Patrimoine.

Ce service assurera le contrôle des Dossiers à Fort Enjeux (DFE). Ce test débutera en janvier 2013.

Ce test s'appuiera principalement sur les structures existantes à savoir la Fiscalité Immobilière (FI) et le Pôle Contrôle Expertise (PCE).

En fonction du nombre de dossiers à Fort Enjeu à traiter (le seuil doit être revu), certains agents des cellules Contrôle Sur Pièces des SIP pourraient aussi être concernés par ce test.

Ce test devrait être piloté conjointement par le responsable actuel de la FI et l'adjointe du PCE.

- **Trésorerie de Montbazou:**

A ce jour, la Direction n'a pas avancé sur ce dossier. La fin du bail approche et aucune solution de relogement n'a été arrêtée.

Vos élus au CTL :

France URGON – Ronan LE NEZET – Irène GAILLARD

- Catherine BONGARD – Laurence FAUCOMPRE